



Distr. GÉNÉRALE

GC.7/6/Add.1
27 novembre 1997

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Septième session

Vienne, 1er-5 décembre 1997

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL SUR LES TRAVAUX DE LA REPRISE DE SA DIX-HUITIÈME SESSION

(17-19 novembre 1997)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1 - 3	2
Chapitres		
I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE	4 - 14	2
II. RECOMMANDATION D'UN CANDIDAT AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL	15	4
III. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS :	16 - 24	4
a) Barème des contributions	17	5
b) Rapport financier intérimaire et rapport intérimaire sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 1996-1997	18	5
c) Programme et budgets, 1998-1999	19	5
d) Règlement financier et règles de gestion financière	20	5
e) Fonds de roulement	21	5
f) Nomination d'un commissaire aux comptes	22	6
g) Situation financière de l'ONUDI	23	6
h) Fonds de développement industriel et autres contributions volontaires	24	6
IV. RETRAIT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	25 - 26	6
V. RÔLE ET FONCTIONS FUTURS DE L'ONUDI	27	6
VI. PRÉPARATIFS DE LA SEPTIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE	28	7

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
VII. CENTRE INTERNATIONAL POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE DE POINTE	29	7
VIII. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION	30	7
IX. ADOPTION DU RAPPORT	31	7
X. CLÔTURE DE LA SESSION	32	7

Annexes

I. Décisions adoptées par le Conseil à la reprise de sa dix-huitième session	8
II. Documents présentés au Conseil à la reprise de sa dix-huitième session	24

Introduction

1. Le rapport du Conseil du développement industriel sur la deuxième partie des travaux de sa dix-huitième session est présenté à la Conférence générale conformément aux dispositions de l'Article 9.4 c) de l'Acte constitutif. Les comptes rendus analytiques des séances du Conseil (IDB.18/SR.3 à 7), où sont relatées en détail les délibérations, font partie intégrante du présent rapport.

2. Les décisions ci-après, qui figurent à l'annexe I, appellent une décision de la Conférence générale à sa septième session :

IDB.18/Dec.3	Conditions d'engagement du Directeur général
IDB.18/Dec.4	Barème des quotes-parts
IDB.18/Dec.5	Programme et budgets, 1998-1999
IDB.18/Dec.6	Incidences sur le personnel et incidences financières de la réduction proposée du budget
IDB.18/Dec.7	Règlement financier et règles de gestion financière
IDB.18/Dec.8	Fonds de roulement
IDB.18/Dec.9	Nomination d'un commissaire aux comptes
IDB.18/Dec.13	Stratégies possibles de recouvrement des contributions impayées dues par les États-Unis
IDB.18/Dec.15	Préparatifs de la septième session de la Conférence générale
IDB.18/Dec.16	Centre international pour la science et la technologie de pointe (CIS)

3. La reprise de la dix-huitième session du Conseil s'est tenue au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 17 au 19 novembre 1997 (5 séances plénières - voir IDB.18/SR.3 à 7).

I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

4. La reprise de la dix-huitième session du Conseil a été déclarée ouverte par son Président, M. I. Posta (Hongrie).

Bureau de la reprise de la dix-huitième session

5. Les membres du bureau de la reprise de la dix-huitième session sont les mêmes que ceux qui avaient été élus au début de la première session ordinaire de 1997 et lors de la première partie de la dix-huitième session, à savoir : MM. A. Velazco San José (Cuba), H. Wøhlk (Danemark), A. A. Halim Mohamed (Soudan), Vice-Présidents et A. R. Tootoonchian (République islamique d'Iran), Rapporteur.

Ordre du jour

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Recommandation d'un candidat au poste de Directeur général.
4. Rapport du Comité des programmes et des budgets :
 - a) Barème des quotes-parts;
 - b) Rapport financier intérimaire et rapport intérimaire sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 1996-1997;
 - c) Programme et budgets, 1998-1999;
 - d) Règlement financier et règles de gestion financière;
 - e) Fonds de roulement;
 - f) Nomination d'un commissaire aux comptes;
 - g) Situation financière de l'ONUDI;
 - h) Fonds de développement industriel et autres contributions volontaires;
 - i) Retrait des États-Unis d'Amérique.
5. Rôle et fonctions futurs de l'ONUDI.
6. Préparatifs de la septième session de la Conférence générale.
7. Centre international pour la science et la technologie de pointe.
8. Ordre du jour provisoire et date de la dix-neuvième session.
9. Adoption du rapport.
10. Clôture de la session.

6. Le Conseil a adopté une proposition du Président visant à utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence (voir à l'annexe I la décision IDB.18/Dec.2).

Participation

7. Sur les 53 Membres du Conseil, les 47 Membres ci-après étaient représentés à la session : Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, Égypte, Emirats arabes unis, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Liban, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Suède, Suisse, Tunisie et Turquie.

8. Les 42 États Membres ci-après de l'ONUDI ont également participé à la session : Afghanistan, Angola, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Chili, Croatie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Guatemala, Haïti, Iraq, Irlande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Thaïlande, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yémen et Viet Nam.

9. L'Afrique du Sud et le Saint-Siège ont participé en qualité d'observateurs.

10. L'Observateur permanent de la Palestine a également participé à la session.

11. Les organismes ci-après de l'Organisation des Nations Unies étaient représentés : Office des Nations Unies à Vienne et Programme des Nations Unies pour le développement.

12. Les institutions spécialisées des Nations Unies dont les noms suivent étaient représentées : Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Organisation mondiale de la santé.

13. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Commission européenne, Ligue des États arabes et Organisation de la Conférence islamique.

14. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées : Académie internationale des sciences technologiques, Association des institutions africaines de financement du développement, Association mondiale pour les petites et moyennes entreprises, Austrian Senior Experts Pool et Confédération internationale des syndicats libres.

II. RECOMMANDATION D'UN CANDIDAT AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

15. Le Conseil était saisi, au titre du point 3 de l'ordre du jour, d'une note du Secrétariat où figurait un projet de contrat de nomination du Directeur général (IDB.18/7). Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.18/L.4) et a adopté la décision IDB.18/Dec.3 (voir annexe I).

III. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS

16. Le Conseil a décidé d'examiner simultanément les points a) à h). On trouvera les délibérations sur ces points dans les comptes rendus analytiques IDB.18/SR.3, paragraphes 21 à 58, IDB.18/SR.4, paragraphes 1 à 89 et IDB.18/SR.5, paragraphes 1 à 6. Le Conseil était saisi du rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa treizième session (IDB.18/2 et Add.1) ainsi que des documents mentionnés dans les sections A à H ci-dessous.

A. Barème des contributions

17. Le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat concernant le barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 1998-1999 (IDB.18/13) et ainsi que de la conclusion 97/5 du Comité des programmes et des budgets concernant le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.18/L.6) et a adopté la décision IDB.18/Dec.4 (voir annexe I).

B. Rapport financier intérimaire et rapport intérimaire sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 1996-1997

18. Le Conseil était saisi d'un rapport financier intérimaire pour l'exercice biennal 1996-1997 présenté par le Directeur général (IDB.18/4) et du Rapport annuel de l'ONUDI pour 1996 (contenant un rapport intérimaire pour l'exécution du programme pour l'exercice biennal 1996-1997) (IDB.17/10, Add.1 et Add.2). Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie par le Directeur général (IDB.16/SR.7, paragraphes 8 et 9).

C. Programme et budgets, 1998-1999

19. Le Conseil était saisi des propositions révisées présentées par le Directeur général pour le programme et les budgets, 1998-1999 (IDB.18/15/6), d'un rapport du Directeur général consacré aux incidences sur le personnel et aux incidences financières des scénarios de réduction du budget (IDB.18/15/5/Rev.1), du rapport du Président (M. M. F. Khalil, Tunisie) du groupe de travail officieux à composition non limitée chargé d'examiner les incidences sur le personnel et les incidences financières connexes des réductions budgétaires (PBC.13/16 et Corr.1), de la conclusion 97/10 du Comité sur le programme et les budgets, 1998-1999 et des recommandations formulées par le Comité, lors de la reprise de sa treizième session du 18 novembre 1997, au sujet des incidences sur le personnel et des incidences financières connexes des réductions budgétaires. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.18/L.11, avec un projet d'amendement également présenté par le Président, ainsi qu'un projet de décision présenté par le Président du Comité des programmes et des budgets (IDB.18/L.19), et a adopté les décisions IDB.18/Dec.5 et IDB.18/Dec.6 (voir annexe I).

D. Règlements financiers et règles de gestion financière

20. Le Conseil était saisi du rapport du Président (M. F. Mayrhofer-Grünbühel, Autriche), du groupe de travail intersessions sur les amendements proposés au règlement financier (IDB.18/8), d'un rapport du Directeur général sur les amendements aux règles de gestion financière (IDB.18/12), ainsi que de la conclusion 97/3 du Comité sur le règlement financier et les règles de gestion financière. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.18/L.5) et a adopté la décision IDB.18/Dec.7 (voir annexe I).

E. Fonds de roulement

21. Le Conseil a été informé de l'état des avances au Fonds de roulement (IDB.18/CRP.4), de propositions du Directeur général concernant le Fonds de roulement pendant l'exercice biennal 1998-1999 (IDB.18/10) et de la conclusion 97/6 du Comité sur le Fonds de roulement pendant l'exercice biennal 1998-1999. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.18/L.7) et adopté la décision IDB.18/Dec.8 (voir annexe I).

F. Nomination d'un commissaire aux comptes

22. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général présentant des candidatures en vue de la nomination d'un commissaire aux comptes (PBC.13/2) et de la conclusion 97/8 du Comité sur

des propositions concernant la nomination d'un commissaire aux comptes. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.18/L.8) et a adopté la décision IDB.18/Dec.9 (voir annexe I).

G. Situation financière de l'ONUDI

23. Le Conseil était saisi du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes intérimaires de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Fonds de développement industriel pour la première année de l'exercice budgétaire 1996-1997 (IDB.18/3), du rapport du Président (M. S. K. Lee, République de Corée) du groupe de discussion à composition non limitée chargé d'étudier les mesures applicables pour obtenir le versement dans les délais des quotes-parts (IDB.18/5), de rapports du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (IDB.18/14, IDB.18/20, IDB.18/CRP.2 et CRP.4), d'une note du Secrétariat sur les pratiques des institutions spécialisées du système des Nations Unies en matière d'emprunts (IDB.18/CRP.3) et de la conclusion 97/2 du Comité sur la situation financière de l'ONUDI, y compris le retrait des États-Unis d'Amérique. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.18/L.9) et a adopté la décision IDB.18/Dec.10 (voir annexe I). Ayant examiné une proposition verbale présentée par le Président, il a également adopté la décision IDB.18/Dec.11 (voir annexe I).

H. Fonds de développement industriel et autres contributions volontaires

24. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur le Fonds de développement industriel et les autres contributions volontaires (IDB.18/9), ainsi que des informations figurant dans le Rapport annuel de l'ONUDI pour 1996 et concernant la nature des projets financés au moyen du Fonds de développement industriel (IDB.17/10, Add.1, appendice C) ainsi que la nature des projets financés par des tierces parties et des fonds d'affectation spéciale autofinancés (IDB.17/10, Add.1, appendice D) et de la conclusion 97/7 du Comité sur le Fonds de développement industriel et les autres contributions volontaires. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.18/L.10) et a adopté la décision IDB.18/Dec.12 (voir annexe I).

IV. RETRAIT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

25. Le Conseil a décidé d'examiner le point 4 i) séparément. Ce débat est résumé dans le compte rendu analytique IDB.18/SR.5, par. 7 à 34.

26. Le Conseil était saisi d'un document présenté par le Directeur général sur les questions découlant du retrait des États-Unis d'Amérique (IDB.18/11), d'une note du Secrétariat sur les stratégies possibles de recouvrement des contributions impayées (IDB.18/18), ainsi que de la conclusion 97/2 du Comité sur la situation financière de l'ONUDI, y compris le retrait des États-Unis d'Amérique. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.18/L.17) et, avec un amendement, a adopté la décision IDB.18/Dec.13 (voir annexe I).

V. RÔLE ET FONCTIONS FUTURS DE L'ONUDI

27. Le Conseil était saisi d'un rapport du Président (M. I. Posta, Hongrie) du groupe de travail intersessions sur le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI (IDB.18/17). Le débat sur ce point de l'ordre du jour est résumé dans le compte rendu analytique IDB.18/SR.5, paragraphes 35 à 55. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.18/L.16) et a adopté la décision IDB.18/Dec.14 (voir annexe I).

VI. PRÉPARATIFS DE LA SEPTIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

28. Le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat sur les préparatifs de la septième session de la Conférence générale (IDB.18/19). Le débat sur le point 6 de l'ordre du jour est résumé dans le compte rendu analytique IDB.18/SR.5, paragraphes 58 à 64. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.18/L.13) et a adopté la décision IDB.18/Dec.15 (voir annexe I).

VII. CENTRE INTERNATIONAL POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE DE POINTE

29. Le Conseil était saisi d'une note du Directeur général concernant le Centre international pour la science et la technologie de pointe (IDB.18/16 et Add.1 et 2). Le débat sur le point 7 de l'ordre du jour est résumé dans le compte rendu analytique IDB.18/SR.6, paragraphes 1 à 35. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.18/L.18) et a adopté la décision IDB.18/Dec.16 (voir annexe I).

VIII. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION

30. Le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat sur l'ordre du jour provisoire et la date de la dix-neuvième session (IDB.18/CRP.6) et de la conclusion 97/13 du Comité sur la date de sa quatorzième session. Le débat sur le point 8 de l'ordre du jour est résumé dans le compte rendu analytique IDB.18/SR.7, paragraphes 49 à 53. Le Conseil a examiné deux projets de décisions présentés par le Président (IDB.18/L.14 et IDB.18/L.15) et a adopté la décision IDB.18/Dec.17 et IDB.18/Dec.18 (voir annexe I).

IX. ADOPTION DU RAPPORT

31. Le Conseil a examiné le projet de rapport (IDB.18/L.12) et l'a adopté dans son ensemble, étant entendu que le Rapporteur serait chargé de la mise au point finale (voir compte rendu analytique IDB.18/SR.7, paragraphes 59 à 61).

X. CLÔTURE DE LA SESSION

32. Le 19 novembre, à 19 h 20, le Conseil a clos sa dix-huitième session.

Annexe I**DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL À LA REPRISE DE SA DIX-HUITIÈME SESSION**

<i>Décision n°</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
IDB.18/Dec.2	Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence ⁹ (IDB.18/SR.3, par. 2 et 3)	
IDB.18/Dec.3	Conditions d'engagement du Directeur général (IDB.18/SR.5, par. 56 et 57)	9
IDB.18/Dec.4	Barème des quotes-parts (IDB.18/SR.7, par. 6 et 7)	12
IDB.18/Dec.5	Programme et budgets, 1998-1999 (IDB.18/SR.7, par. 3, 10 et 11)	12
IDB.18/Dec.6	Incidences sur le personnel et incidences financières de la réduction proposée du budget (IDB.18/SR.7, par. 12 à 14)	14
IDB.18/Dec.7	Règlement financier et règles de gestion financière (IDB.18/SR.7, par. 15 et 16)	14
IDB.18/Dec.8	Fonds de roulement (IDB.18/SR.7, par. 17 et 18)	17
IDB.18/Dec.9	Nomination d'un commissaire aux comptes (IDB.18/SR.7, par. 19 et 20)	17
IDB.18/Dec.10	Situation financière de l'ONUDI, y compris le retrait des États-Unis d'Amérique (IDB.18/SR.7, par. 21 à 34)	17
IDB.18/Dec.11	Situation financière de l'ONUDI (IDB.18/SR.7, par. 38 et 39)	18
IDB.18/Dec.12	Fonds de développement industriel et autres contributions volontaires (IDB.18/SR.7, par. 40 et 41)	18
IDB.18/Dec.13	Stratégies possibles de recouvrement des contributions impayées dues par les États-Unis (IDB.18/SR.7, par. 21 à 37)	19
IDB.18/Dec.14	Rôle et fonctions futurs de l'ONUDI (IDB.18/SR.7, par. 42 et 43)	19
IDB.18/Dec.15	Préparatifs de la septième session de la Conférence générale (IDB.18/SR.7, par. 44 à 46)	19
IDB.18/Dec.16	Centre international pour la science et la technologie de pointe (IDB.18/SR.7, par. 47 et 48)	20
IDB.18/Dec.17	Nombre et durée des sessions du Conseil du développement industriel et du Comité des programmes et des budgets (IDB.18/SR.7, par. 54 et 55)	21
IDB.18/Dec.18	Dates des sessions des organes directeurs de l'ONUDI en 1998 et ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session du Conseil (IDB.18/SR.7, par. 56 à 58)	22

**DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL LORS DE LA REPRISE
DE SA DIX-HUITIÈME SESSION**

IDB.18/Dec.2 UTILISATION DES RESSOURCES DISPONIBLES EN MATIÈRE DE SERVICES DE CONI

Le Conseil du développement industriel, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 32 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa dix-huitième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

*3ème séance plénière
17 novembre 1997*

IDB.18/Dec.3 CONDITIONS D'ENGAGEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil du développement industriel, conformément à sa décision IDB.18/Dec.1, et agissant en application de l'article 103 du règlement intérieur de la Conférence générale, décide de recommander à la Conférence d'approuver le projet de contrat annexé au présent projet de décision, qui fixe les conditions d'engagement du Directeur général, notamment le traitement et les autres émoluments attachés à cette fonction.

*5ème séance plénière
18 novembre 1997*

Annexe

PROJET DE CONTRAT DE NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE PRÉSENT CONTRAT est établi

Entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ci-après dénommée l'Organisation), d'une part,

et ... (ci-après dénommé le Directeur général), d'autre part.

ATTENDU

Que le Directeur général, sur recommandation du Conseil, a été dûment nommé par la Conférence à la ... séance plénière de sa septième session, tenue le ... décembre 1997 (GC.7/Dec...).

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. Mandat

Le Directeur général est nommé à compter du ... mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997), pour une période de quatre ans, ou jusqu'au moment où le Directeur général nommé lors de la neuvième session ordinaire de la Conférence générale prendra ses fonctions, si cette dernière date est postérieure.

2. Lieu officiel d'affectation

Le lieu officiel d'affectation du Directeur général est Vienne (Autriche).

3. Fonctions officielles

Conformément à l'article 11 de l'Acte constitutif de l'Organisation, le Directeur général est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation.

4. Privilèges et immunités

Le Directeur général jouit de tous les privilèges et immunités en rapport avec ses fonctions, conformément à l'article 21 de l'Acte constitutif de l'Organisation et à tout instrument juridique pertinent en vigueur ou futur.

5. Statut du personnel

Le Directeur général est assujéti au statut du personnel de l'Organisation, ainsi qu'aux amendements qui pourraient y être apportés, dans la mesure où ils lui sont applicables.

6. Traitement soumis à la contribution du personnel et indemnités

a) Le traitement annuel brut du Directeur général est de cent soixante quinze mille trois cent quarante-quatre (175 344) dollars des États-Unis, correspondant à un traitement annuel net de base équivalent à cent dix-neuf mille sept cent vingt-deux (119 722) dollars des États-Unis (taux prévu pour les fonctionnaires ayant des charges de famille) ou à cent six mille deux cent cinquante-cinq (106 255) dollars des États-Unis (taux prévu pour les fonctionnaires sans charges de famille). Le traitement brut et le traitement net de base sont ajustés chaque fois que l'Assemblée générale décide d'ajuster le traitement brut et le traitement net de base du personnel de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur;

b) Il bénéficie de l'indemnité de poste ainsi que des indemnités et prestations - y compris les prestations de sécurité sociale - auxquelles un fonctionnaire de la catégorie des administrateurs du Secrétariat de l'ONUDI aurait droit, conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation, sous réserve que l'objet de tels émoluments, indemnités ou prestations n'ait pas déjà été couvert par d'autres dispositions du présent contrat;

c) Le Directeur général reçoit une indemnité de représentation de trois cent quarante mille cinq cent soixante (340 560) schillings autrichiens par an, ajustée pour tenir compte du taux d'inflation pris en considération pour l'établissement du budget, afin de pouvoir assumer sa part des dépenses de représentation encourues par l'Organisation;

d) Il reçoit une indemnité de logement s'élevant à cinq cent soixante seize mille six cent trente (576 630) schillings autrichiens par an, ajustée pour tenir compte du taux d'inflation pris en considération pour l'établissement du budget;

e) Le traitement, les indemnités et les prestations précités auxquels le Directeur général a droit en vertu du présent contrat sont ajustés par le Conseil, après consultation avec le Directeur général, afin d'être alignés sur ceux des chefs de secrétariat d'autres institutions spécialisées appliquant le régime commun des Nations Unies.

7. Dispositions relatives à la pension*Variante A

Le Directeur général est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel Nations Unies conformément aux dispositions de l'article d) de la décision IDB.10/Dec.17 du Conseil du développement industriel. Sa rémunération considérée aux fins de la pension est déterminée et ajustée conformément aux dispositions des articles 54 c) et b) des Statuts et règlements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Variante B

Le Directeur général n'est pas affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Il perçoit à la place, conformément à la résolution 47/203 de l'Assemblée générale, un montant correspondant à 15,8 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, c'est-à-dire au montant que l'Organisation verserait à la Caisse, à titre de complément de sa rémunération.

8. Préavis de démission

Le Directeur général peut à tout moment donner par écrit un préavis de démission de trois mois au Conseil, qui est autorisé à accepter sa démission au nom de la Conférence générale, auquel cas, à l'expiration de ce délai de préavis, il cesse d'être Directeur général de l'Organisation et le présent contrat est résilié.

9. Entrée en vigueur

Le présent contrat entre en vigueur le ... jour de ... 1997.

SIGNÉ ce ... jour de ... 1997, à Vienne.

 (.....)
 (.....)
 Le Président de la Conférence
 agissant au nom de l'Organisation

 Le Directeur général

*La variante A figurera dans le contrat si le Directeur général élu a déjà été affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. La variante B est applicable dans le cas contraire.

IDB.18/Dec.4 BARÈME DES QUOTES-PARTS

Le Conseil du développement industriel a recommandé à la Conférence générale d'arrêter, pour l'exercice biennal 1998-1999, un barème des quotes-parts fondé sur le barème qu'emploiera l'Organisation des Nations Unies au moment de la septième session de la Conférence générale.

*7ème séance plénière
19 novembre 1997*

IDB.18/Dec.5 PROGRAMME ET BUDGETS, 1998-1999

Le Conseil du développement industriel :

a) A adopté les propositions révisées du Directeur général relatives au programme et aux budgets pour l'exercice biennal 1998-1999, telles qu'elles figurent dans le document IDB.18/15/6-PBC.13/14/6 et accompagnées des réductions figurant à l'annexe de la conclusion 97/10 du Comité des programmes et des budgets, afin d'en saisir la Conférence générale pour examen et approbation;

b) A recommandé à la Conférence générale d'approuver, en retenant le taux de change de 12,90 schillings pour un dollar, l'ouverture de crédits d'un montant de 145 898 600 dollars au budget ordinaire pour l'exercice biennal 1998-1999, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	En dollars des États-Unis		Montant net des crédits
	Crédits demandés	Recettes prévues	
Organes directeurs	6 680 000		6 680 000
Direction générale	10 474 000		10 474 000
Renforcement des capacités industrielles	42 017 500		42 017 500
Développement industriel durable et plus propre	14 415 000		14 415 000
Gestion des programmes régionaux	20 343 700	895 500	19 448 200
Gestion de la coopération technique	7 567 600		7 567 600
Administration	44 400 800	13 954 100	30 446 700
Recettes diverses		1 508 300	(1 508 300)
Total	145 898 600	16 357 900	129 540 700

Note : Les montants ci-dessus seront ajustés par application de la formule figurant à la fin de la présente décision, de façon à tenir compte des fluctuations du taux de change au cours de l'exercice biennal.

c) A également recommandé à la Conférence générale que les crédits susmentionnés, d'un montant de 145 898 600 dollars (aux taux de change de 12,90 schillings pour un dollar) soient imputés :

i) À hauteur de 129 540 700 dollars (soit 23 355 500 dollars et l'équivalent en dollars de 1 369 789 086 schillings) sur les contributions à verser par les États

Membres en application de l'article 5.5 e) du règlement financier, conformément aux décisions que la Conférence générale aura prises à sa septième session concernant le barème des quotes-parts;

ii) À hauteur de 16 357 900 dollars sur les recettes diverses et autres recettes;

d) A en outre recommandé à la Conférence générale d'approuver, pour l'exercice biennal 1998-1999, les prévisions de dépenses au titre du budget opérationnel, d'un montant net de 27 490 200 dollars (aux taux de change de 12,90 schillings pour un dollar), à imputer sur les contributions volontaires et sur toute autre recette prévue par le règlement financier;

e) A aussi recommandé à la Conférence que pour ménager une certaine flexibilité dans l'exécution du programme de travail, le Directeur général soit autorisé à soumettre au Conseil afin qu'il les examine, dans le cadre du programme et des budgets approuvés et du règlement financier, les propositions qu'il pourrait juger judicieuses pour le bon fonctionnement de l'Organisation.

f) Le Comité s'est accordé à penser que, compte tenu des fortes réductions budgétaires opérées à ce jour, toute nouvelle réduction du budget pour l'exercice biennal 1998-1999 ou pour des exercices à venir porteront gravement atteinte à la capacité de l'ONUDI à s'acquitter de son mandat.

Formule d'ajustement en dollars des États-Unis

Crédits demandés	En dollars EU		En schillings
A. Organes directeurs	551 100	+	79 062 200 /R)
B. Direction générale	2 592 700	+	101 668 900 /R)
C. Renforcement des capacités industrielles	4 687 400	+	481 558 180 /R)
D. Développement industriel durable et plus propre	1 541 900	+	166 062 840 /R)
E. Gestion des programmes régionaux	12 563 500	+	100 364 600 /R)
F. Gestion de la coopération technique	658 000	+	89 133 850 /R)
G. Administration	<u>2 612 500</u>	+	<u>539 069 436 /R)</u>
Total, crédits demandés	25 207 100	+	1 556 920 006 /R)
<u>Recettes prévues</u>			
E. Gestion des programmes régionaux	895 500	+	0/R)
G. Administration	294 000	+	176 215 120 /R)
Recettes diverses	<u>662 100</u>	+	<u>10 915 800 /R)</u>
Total, recettes prévues	1 851 600	+	187 130 920 /R)
TOTAL, MONTANT NET DES CRÉDITS DEMANDÉS	23 355 500	+	1 369 789 086 /R)

Note 1 : Les montants nets ci-dessus ont été calculés en partant du principe que 18 % des crédits demandés seront mis en recouvrement en dollars, et le solde, soit 82 %, en schillings (aux taux de change de 12,90 schillings pour un dollar).

Note 2 : **R** représente le taux de change moyen du dollar par rapport au schilling qui sera effectivement appliqué par l'Organisation des Nations Unies au cours de la période 1998-1999.

7ème séance plénière
19 novembre 1997

**IDB.18/Dec.6 INCIDENCES SUR LE PERSONNEL ET INCIDENCES FINANCIÈRES
DE LA RÉDUCTION PROPOSÉE DU BUDGET**

Le Conseil du développement industriel :

a) A pris note des informations que renferme le document IDB.18/15/5/Rev.1-PBC.13/14/5/Rev.1 sur les incidences sur le personnel et les incidences financières de la réduction du budget proposée pour l'exercice biennal 1998-1999 (conclusion 97/10 du Comité des programmes et des budgets);

b) A également pris note du rapport du groupe de travail officieux à composition non limitée chargé d'examiner tous les aspects pertinents de la réduction des effectifs (PBC.13/16 et Corr.1) que le Comité des programmes et des budgets a examiné et modifié à la reprise de sa treizième session (PBC.13/16/Corr.2);

c) A recommandé d'approuver la mise en œuvre du programme de réduction des effectifs découlant du programme et des budgets pour l'exercice biennal 1998-1999, conformément aux principes généraux exposés aux paragraphes 5 à 11 du document PBC.13/16;

d) A recommandé que, pour ce qui des aspects financiers du programme de réduction des effectifs :

- i) Tous les États Membres versent sans tarder les contributions qu'ils n'ont pas acquittées;
- ii) La Conférence générale approuve la suspension de l'article 4.2 b) et 4.2 c) du règlement financier en ce qui concerne le solde inutilisé des crédits ouverts au titre de l'exercice biennal 1994-1995, comme il est mentionné dans le document IDB.18/4-PBC.13/4, pour un montant de 13,9 millions de dollars, de sorte à réapprovisionner la réserve pour indemnités lors de la cessation de service et à couvrir les dépenses liées à la réduction des effectifs;
- iii) Les liquidités additionnelles nécessaires à la reconstitution de la réserve pourraient provenir : i) de contributions volontaires des États Membres, étant entendu que le montant des contributions pour 1998 au titre du budget et de la réserve ne serait pas supérieur au montant des contributions fixé pour 1997; ii) d'avances consenties à l'Organisation par les États Membres, étant entendu que ces avances seraient remboursées une fois les arriérés de contributions versés ou déduites des contributions à venir;
- iv) Les mesures visées aux alinéas i), ii) et iii) ci-dessus soient mises en œuvre conjointement afin que les coûts afférents aux cessations de service soient réglés sans retard.

*7ème séance plénière
19 novembre 1997*

IDB.18/Dec.7 RÈGLEMENT FINANCIER ET RÈGLES DE GESTION FINANCIÈRE

Le Conseil du développement industriel :

a) Ayant examiné la conclusion 1997/3 du Comité des programmes et des budgets, a décidé de soumettre à la Conférence générale à sa septième session, pour examen et adoption, les

amendements aux articles 3.4 a), 5.1 d), 5.2 b), 10.1 b), 10.2 a) et 10.2 c) du règlement financier, tels qu'ils ressortent des textes figurant en annexe à la présente décision;

b) A prié le groupe de travail intersessions sur les amendements proposés au règlement financier de poursuivre son examen des articles 4.2 b), 4.2 c), 4.3 b), 4.3 c) et 5.2 d) du règlement financier sous la présidence de ...¹ et de faire rapport au Comité à sa quatorzième session;

c) A prié le Secrétariat de continuer de soumettre au groupe de travail des informations concernant les incidences financières de ces amendements.

*7ème séance plénière
19 novembre 1997*

Annexe

<u>Article</u>	<u>Texte avant amendement</u>	<u>Texte amendé</u>
3.4 a)	Le budget ordinaire est divisé en programmes et sous-programmes pour les dépenses et en chapitres pour les recettes. Il est aussi présenté par grands objets de dépenses. Il est accompagné des annexes explicatives et exposés circonstanciés qui peuvent être demandés par la Conférence générale (ci-après dénommée "la Conférence"), le Conseil ou le Comité des programmes et des budgets, ainsi que toutes annexes que le Directeur général peut juger nécessaires ou utiles. Le budget ordinaire est également accompagné d'un exposé sur les principaux changements par rapport à l'exercice biennal précédent.	3.4 a) Le budget ordinaire est divisé en grands programmes, programmes et sous-programmes pour les dépenses et en chapitres pour les recettes. Il est aussi présenté par principaux objets de dépenses. Il est accompagné des annexes explicatives et exposés circonstanciés qui peuvent être demandés par la Conférence générale (ci-après dénommée la "Conférence"), le Conseil ou le Comité des programmes et des budgets, ainsi que toutes annexes que le Directeur général peut juger nécessaires ou utiles. Le budget ordinaire est également accompagné d'un exposé sur les principaux changements par rapport à l'exercice biennal précédent.
5.1 d)	Chaque contribution mise en recouvrement est établie de manière à comprendre un élément en dollars des États-Unis et le reste en schillings autrichiens, en proportion directe de la part que la Conférence, sur recommandation du Directeur général, attribue à ces deux monnaies dans les dépenses du budget ordinaire. La contribution mise en recouvrement initiale en schillings autrichiens est établie au taux de change comptable fixé pour les opérations de l'Organisation des Nations Unies qui est en vigueur au moment où la Conférence adopte le budget ordinaire.	5.1 d) Chaque contribution mise en recouvrement est établie de manière à comprendre un élément en dollars des États-Unis et le reste en schillings autrichiens, en proportion directe de la part que la Conférence, sur recommandation du Directeur général, attribue à ces deux monnaies dans les dépenses du budget ordinaire.
5.2 b)	La moitié des recettes accessoires,	5.2 b) La moitié des recettes

¹Voir compte rendu analytique IDB.18/SR.7, par.62.

prévues au titre du budget ordinaire pour l'exercice, dont il n'a pas été tenu compte et les ajustements relatifs aux recettes accessoires prévues dont il a déjà été tenu compte;

accessoires prévues au titre du budget ordinaire pour l'exercice et les recettes dont il n'a pas déjà été tenu compte;

10.1 b) Sont portées au crédit du Fonds général : 1 0 . 1 b)
Inchangé.

ArticleTexte avant amendementTexte amendé

i) Les contributions au budget ordinaire versées par les membres, conformément à l'article 5.1 du présent règlement;

1 0 . 1 b) i)
Inchangé.

ii) Les sommes prélevées au titre d'avances sur le Fonds de roulement pour exécuter des dépenses à couvrir par le budget ordinaire;

1 0 . 1 b) i i)
Inchangé.

iii) Les recettes provenant de l'application du barème des contributions du personnel;

1 0 . 1 b) i i i)
Supprimé.

iv) Les recettes accessoires du budget ordinaire, y compris le revenu des placements du Fonds de roulement et du Fonds général, le produit de la fourniture ou la location de biens et de services, ou les ajustements à opérer après la clôture d'un compte du budget opérationnel (fonds d'affectation spéciale, compte spécial, projet, etc.).

1 0 . 1 b) i i i)
[texte inchangé, mais renuméroté]

10.2 a) Le Directeur général établit les comptes et tient la comptabilité nécessaire.

10.2 a) Le Directeur général établit les comptes et tient la comptabilité nécessaire, en prenant dûment en considération les normes comptables de l'Organisation des Nations Unies.

10.2 c) Le Directeur général établit et présente également :

10.2 c) Inchangé.

i) Un état de l'actif et du passif de l'Organisation à la clôture de l'exercice;

10.2 c) i) Un état des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés;

ii) Une analyse de la situation financière de l'Organisation à la clôture de l'exercice;

1 0 . 2 c) i i)
Un état de l'actif, du passif et des réserves et soldes inutilisés;

iii) Toute autre information appropriée.

1 0 . 2 c) i i i)
Un état des mouvements de trésorerie;

1 0 . 2 c) i v)
Un état des crédits ouverts par grand programme;

10.2 c) v) Une analyse de la situation financière de l'Organisation à la clôture de l'exercice;

1 0 . 2 c) v i)
Toute autre information appropriée.

IDB.18/Dec.8 FONDS DE ROULEMENT

Le Conseil du développement industriel :

a) A recommandé à la Conférence générale que, le nombre de membres de l'Organisation ayant changé, le montant du Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1998-1999 soit de 6 610 000 dollars et l'objet approuvé du Fonds pour cet exercice reste le même que pour l'exercice biennal 1996-1997, c'est-à-dire comme stipulé au paragraphe b) de la décision GC.2/Dec.27;

b) A prié instamment les États Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions, de manière à éviter autant que possible d'avoir à effectuer des prélèvements pour faire face à des déficits dans le paiement des contributions.

*7ème séance plénière
19 novembre 1997*

IDB.18/Dec.9 NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Conseil du développement industriel a recommandé à la Conférence générale d'approuver la prorogation pour une période de deux ans, allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 2000, des fonctions actuelles du Président de la Cour fédérale des comptes d'Allemagne comme commissaire aux comptes pour l'ONUDI, avec le mandat spécifié dans le règlement financier de l'Organisation.

*7ème séance plénière
19 novembre 1997*

IDB.18/Dec.10 SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONUDI, Y COMPRIS LE RETRAIT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Le Conseil du développement industriel :

a) A pris note du rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (IDB.18/14, IDB.18/20, IDB.18/CRP.2, et IDB.18/CRP.4) contenant des renseignements sur l'état des contributions versées, des avances au Fonds de roulement et des prévisions de liquidité, ainsi que sur l'exécution du budget ordinaire, l'état du budget opérationnel et la réserve pour indemnités lors de cessation de service;

b) A pris également note avec préoccupation des renseignements contenus dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires pour la première année de l'exercice biennal 1996-1997 (IDB.18/3- PBC.13/13);

c) A pris en outre note du rapport du groupe de discussion à composition non limitée chargé d'étudier les mesures applicables pour obtenir le versement dans les délais des quotes-parts (IDB.18/5-PBC.13/5);

d) A pris note des renseignements contenus dans le rapport sur le retrait des États-Unis d'Amérique (IDB.18/11-PBC.13/9);

e) A prié instamment les États Membres qui ne l'ont pas encore fait d'acquitter sans retard leurs contributions au budget ordinaire, y compris les avances au Fonds de roulement, pour les exercices biennaux 1986-1987 à 1996-1997;

f) A prié très instamment les États-Unis d'Amérique de s'acquitter immédiatement de leurs obligations financières internationales auprès de l'Organisation, d'un montant de 61,3 millions de dollars (38,3 millions de dollars et 278,6 millions de schillings autrichiens);

g) A prié le Gouvernement des États-Unis d'Amérique de rembourser l'impôt sur le revenu perçu au titre des traitements et émoluments versés aux fonctionnaires de l'ONUDI qui sont citoyens des États-Unis et l'a engagé à réexaminer sa décision de mettre fin à l'accord relatif au remboursement des impôts qui avait été conclu avec l'ONUDI.

*7ème séance plénière
19 novembre 1997*

IDB.18/Dec.11 SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONUDI

Le Conseil du développement industriel a décidé que le groupe de discussion à composition non limitée chargé d'étudier les mesures applicables pour obtenir le versement dans les délais des quotes-parts (IDB.18/Dec.10, par. c)) poursuivrait ses travaux sous la présidence de M. Benmoussa (Maroc).

*7ème séance plénière
19 novembre 1997*

IDB.18/Dec.12 FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET AUTRES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Le Conseil du développement industriel :

- a) A pris note des informations contenues dans le document IDB.18/9-PBC.13/7;
- b) A décidé de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets à financer par le Fonds de développement industriel en 1998 et 1999, conformément aux informations figurant au chapitre II du document IDB.18/9-PBC.13/7;
- c) A encouragé les États Membres à accroître leurs contributions annoncées au Fonds et à affecter des ressources provenant de sources multilatérales et bilatérales aux projets et programmes de l'ONUDI en rapport avec les activités ou les domaines prioritaires;
- d) A encouragé les gouvernements des pays bénéficiaires à jouer un rôle plus actif en ce qui concerne le partage avec l'ONUDI de la responsabilité de la mobilisation de fonds auprès des sources auxquelles ils ont accès pour les projets et les programmes de l'ONUDI en rapport avec les activités ou les domaines prioritaires.

*7ème séance plénière
19 novembre 1997*

IDB.18/Dec.13 STRATÉGIES POSSIBLES DE RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS IMPAYÉES DUES PAR LES ÉTATS-UNIS

Le Conseil du développement industriel :

- a) A pris note du rapport du Directeur général sur les stratégies possibles de recouvrement des contributions impayées dues par les États-Unis (IDB.18/18);
- b) A noté avec une profonde préoccupation que les États-Unis n'avaient encore versé aucune partie de leurs contributions non acquittées à l'ONUDI;
- c) A décidé de transmettre le rapport du Directeur général à la Conférence générale pour plus ample examen et pour adoption d'une décision appropriée sur l'une quelconque des options qui y sont proposées.

*7ème séance plénière
19 novembre 1997*

IDB.18/Dec.14 RÔLE ET FONCTIONS FUTURS DE L'ONUDI

Le Conseil du développement industriel :

- a) A pris note du rapport du Président du groupe de travail intersessions sur le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI (IDB.18/17);
- b) A prié le groupe de travail intersessions de poursuivre ses travaux sous la direction de M. I. Posta (Hongrie);
- c) A également prié le groupe de travail intersessions d'élaborer, en consultation avec le Secrétariat, un ensemble de critères et d'indicateurs qui permettront à l'avenir de contrôler l'application du processus de réforme de l'ONUDI, notamment les résultats obtenus par l'Organisation, en particulier par l'intermédiaire du programme et des budgets et d'en évaluer les incidences;
- d) A en outre prié le groupe de travail intersessions de tenir compte dans ses travaux des propositions contenues dans le rapport du Commissaire aux comptes concernant l'amélioration du fonctionnement de l'ONUDI;
- e) A également prié le Président du groupe de travail intersessions de faire rapport au Conseil à sa dix-neuvième session.

*7ème séance plénière
19 novembre 1997*

IDB.18/Dec.15 PRÉPARATIFS DE LA SEPTIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Le Conseil du développement industriel :

- a) A pris note des informations présentées dans les documents IDB.17/15 et IDB.18/19;
- b) A décidé d'inscrire les trois points additionnels ci-après à l'ordre du jour provisoire de la septième session de la Conférence générale, figurant à l'annexe du document IDB.18/19 :

- 10 e) Retrait des États-Unis d'Amérique
- 25 Représentation sur le terrain
- 26 Centre international pour la science et la technologie de pointe;

c) A prié le Président du Conseil de tenir, le 21 novembre 1997, une réunion officielle dans le but d'examiner les questions d'organisation et de procédure en rapport avec la septième session de la Conférence générale;

d) A aussi prié le Président du Conseil d'organiser une réunion officielle supplémentaire sous la présidence de M. A. Velazco San José (Cuba), pendant la semaine du 24 novembre 1997, afin d'examiner tous les projets de décisions ou de résolutions qui pourraient être communiqués par les États Membres;

e) A en outre prié le Président du Conseil de rendre compte à la Conférence générale des recommandations qui pourraient être faites lors de ces réunions officielles.

*7ème séance plénière
19 novembre 1997*

**IDB.18/Dec.16 CENTRE INTERNATIONAL POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE
DE POINTE (CIS)**

Le Conseil du développement industriel :

a) A pris note des informations communiquées dans les documents IDB.18/16, IDB.18/16/Add.1 et IDB.18/16/Add.2;

b) A recommandé à la Conférence générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

“La Conférence générale :

Ayant à l'esprit l'Accord institutionnel conclu le 9 novembre 1993 entre l'ONUDI et le Gouvernement italien,

Tenant compte du rôle positif joué par l'ONUDI dans la création, le fonctionnement et les activités du Centre,

Reconnaissant le bien-fondé des activités du Centre dans le mandat de l'ONUDI en ce qui concerne la technologie industrielle et l'intérêt que revêt le renforcement de la composante recherche du programme de travail du CIS,

Soulignant l'importance des activités du CIS tendant à développer la technologie;

Ayant examiné la proposition de transfert du Centre international pour la science et la technologie de pointe (CIS) sous l'égide de l'UNESCO, figurant dans le document IDB.18/16, Add. 1 et Add.2,

1. *Prend note* de l'annulation, par consentement mutuel, de l'Accord institutionnel entre le Gouvernement italien et l'ONUDI concernant le CIS et de l'engagement du Gouvernement italien de conclure un accord tripartite avec l'ONUDI et l'UNESCO pour le fonctionnement futur du Centre;

2. *Prie* le Directeur général d'entamer des consultations avec l'UNESCO et le Gouvernement italien afin de poursuivre les activités et projets en cours ainsi que les projets en attente approuvés, et de développer la coopération future dans le domaine de la technologie industrielle, dans le sens du Plan de travail;

3. *Prie également* le Directeur général de présenter un rapport intérimaire sur ces consultations à la dix-neuvième session du Conseil du développement industriel."

*7ème séance plénière
19 novembre 1997*

IDB.18/Dec.17 NOMBRE ET DURÉE DES SESSIONS DU CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS

Le Conseil du développement industriel :

a) A rappelé les dispositions des Articles 9.3 a) et 10.3 a) de l'Acte constitutif aux termes desquelles le Conseil du développement industriel et le Comité des programmes et des budgets tiennent chacun au moins une session par an;

b) A en outre rappelé sa décision IDB.5/Dec.46 sur la conduite des débats et la rationalisation des travaux;

c) A décidé de modifier comme suit les points 1 et 2.4 dans l'annexe à sa décision IDB.5/Dec.46 :

Point 1 de l'ordre du jour : Nombre de sessions du Conseil par an et durée de ces sessions

"1. Au total, quinze jours ouvrables sont réservés dans l'exercice biennal pour le Conseil du développement industriel et le Comité des programmes et des budgets.

2. Le Conseil devrait tenir deux sessions ordinaires les années où il n'y a pas de Conférence générale : l'une d'une durée de trois (3) jours ouvrables en mai-juin et l'autre d'une durée de deux (2) jours ouvrables plus tard dans l'année, afin d'examiner les recommandations du Comité des programmes et des budgets. Les années où il y a une Conférence générale, le Conseil devrait tenir une session ordinaire d'une durée de quatre (4) jours ouvrables. Le Comité des programmes et des budgets devrait tenir une session ordinaire d'une durée de trois (3) jours ouvrables chaque année."

Point 2 : Ordre du jour du Conseil

"4. À chaque session ordinaire, le Conseil adopte l'ordre du jour provisoire de la session ordinaire suivante, conformément aux articles 10 et 11 de son règlement intérieur. Le règlement intérieur laisse toute liberté pour ajouter des questions supplémentaires à l'ordre du jour avant chaque session. Certaines questions devraient être examinées seulement tous les deux ans, particulièrement celles qui sont de caractère général. D'autres devraient être réservées à la Conférence générale."

7ème séance plénière

19 novembre 1997

**IDB.18/Dec.18 DATES DES SESSIONS DES ORGANES DIRECTEURS DE L'ONUDI EN 1998
ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION
DU CONSEIL**

Le Conseil du développement industriel :

a) A rappelé sa décision IDB.18/Dec.17 sur le nombre et la durée des sessions du Conseil du développement industriel et du Comité des programmes et des budgets;

b) A aussi rappelé les conclusions 94/13 et 97/13 du Comité des programmes et des budgets sur les dates de ses sessions;

c) A décidé que les sessions ordinaires du Conseil et du Comité auront lieu aux dates suivantes en 1998 :

18-20 mai	Conseil du développement industriel, dix-neuvième session
9 -11 septembre	Comité des programmes et des budgets, quatorzième session
19 et 20 novembre	Conseil du développement industriel, vingtième session

d) Décide d'adopter l'ordre du jour provisoire ci-après pour la dix-neuvième session du Conseil :

1. Ouverture de la dix-neuvième session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Rapport annuel du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 1997, y compris un rapport intérimaire sur certaines activités (Art. 11.6 de l'Acte constitutif).
5. Activités de coopération technique de l'ONUDI en 1997, y compris les activités opérationnelles pour le développement (IDB.7/Dec.11, résolutions 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale des Nations Unies).
6. Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (point usuel).
7. Industrialisation des pays les moins avancés (point usuel).
8. Questions relatives au personnel, y compris la composition du Secrétariat (point usuel - voir également IDB.16/Dec.18).
9. Questions concernant les organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (GC.1/Dec.41).
10. Ordre du jour provisoire et date de la vingtième session (art. 10.2 du Règlement intérieur).

11. Adoption du rapport.
12. Clôture de la session.

*7ème séance plénière
19 novembre 1997*

Annexe II

DOCUMENTS PRÉSENTÉS AU CONSEIL À LA REPRISE DE SA DIX-HUITIÈME SESSION

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
IDB.18/1/Rev.1	2	Ordre du jour provisoire
IDB.18/1/Add.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
IDB.18/2	4	Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa treizième session
IDB.18/2/Add.1	4	Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de la reprise de sa treizième session (6 et 7 novembre 1997)
IDB.18/2/Add.2	4	Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de la reprise de sa treizième session (<i>suite</i>) (19 novembre 1997)
IDB.18/3-PBC.13/3	4 g)	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Fonds de développement industriel pour la première année de l'exercice biennal 1996-1997 terminée le 31 décembre 1996
IDB.18/4-PBC.13/4	4 b)	Rapport financier intérimaire pour l'exercice biennal 1996-1997. Présenté par le Directeur général
IDB.18/5-PBC.13/5	4 g)	Groupe de discussion à composition non limitée chargé d'étudier les mesures applicables pour obtenir le versement dans le délais des quotes-parts. Rapport du Président (M. S.K. Lee, République de Corée)
IDB.18/6 et Add.1	3	Recommandation d'un candidat au poste de Directeur général. Note du Secrétariat
IDB.18/7	3	Projet de contrat de nomination du Directeur général. Note du Secrétariat
IDB.18/8-PBC.13/6	4 d)	Groupe de travail intersessions sur les amendements proposés au règlement financier. Rapport du Président (M. F. Mayrhofer-Grünbühel, Autriche)
IDB.18/9-PBC.13/7	4 h)	Fonds de développement industriel et autres contributions volontaires. Rapport du Directeur général
IDB.18/10-PBC.13/8	4 e)	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1998-1999. Propositions du Directeur général
IDB.18/11-PBC.13/9	4 i)	Questions découlant du retrait des États-Unis d'Amérique. Rapport du Directeur général
IDB.18/12-PBC.13/11	4 d)	Amendements aux règles de gestion financière. Rapport du Directeur général
IDB.18/13-PBC.13/12	4 a)	Barème des quotes-parts pour l'exercice financier 1998-1999. Note du Secrétariat
IDB.18/14-PBC.13/13	4 g)	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
IDB.18/15/1-PBC.13/14/1	4 c)	Programme et budgets, 1998-1999. Scénario de réduction du budget de 10 %. Propositions du Directeur général
IDB.18/15/2-PBC.13/14/2	4 c)	Programme et budgets, 1998-1999. Scénario de réduction du budget de 20 %. Propositions du Directeur général
IDB.18/15/3-PBC.13/14/3	4 c)	Programme et budgets, 1998-1999. Scénario de réduction du budget de 30 %. Propositions du Directeur général
IDB.18/15/4-PBC.13/14/4	4 c)	Programme et budgets, 1998-1999. Incidences des scénarios de réduction du budget sur les programmes et les grandes orientations. Document présenté par le Directeur général
IDB.18/15/5/Rev.1-PBC.13/14/5/Rev.1	4 c)	Programme et budgets, 1998-1999. Incidences sur le personnel et incidences financières des scénarios de réduction du budget. Présenté par le Directeur général
IDB.18/15/6-PBC.13/14/6	4 c)	Programme et budgets 1998-1999. Propositions révisées présentées par le Directeur général
IDB.18/16 et Add.1	7	Centre international pour la science et la technologie de pointe. Note du Directeur général
IDB.18/16/Add.2	7	Centre international pour la science et la technologie de pointe. Note du Secrétariat
IDB.18/17	5	Groupe de travail intersessions sur le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI. Rapport du Président (M. I. Posta, Hongrie, Président du Conseil du développement industriel)
IDB.18/18	4 i)	Stratégies possibles de recouvrement des contributions impayées dues par les États-Unis. Rapport du Directeur général
IDB.18/19	6	Préparatifs de la septième session de la Conférence générale. Note du Secrétariat
GC.7/20-IDB.18/20-PBC.13/15	4 g)	Situation financière de l'ONUDI. Présenté par le Directeur général
IDB.18/CRP.2-PBC.13/CRP.6	4 g)	Financial situation of UNIDO. Note by the Secretariat
IDB.18/CRP.3-PBC.13/CRP.7	4 g)	The practice of borrowing by United Nations specialized agencies. Note by the Secretariat

* * *

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
IDB.18/CRP.4	4 g)	Financial situation of UNIDO. Note by the Secretariat
IDB.18/CRP.5	2	List of documents
IDB.18/CRP.6	8	Provisional agenda and date of the nineteenth session. Note by the Secretariat
IDB.18/CRP.7	-	Liste des participants * * *
PBC.13/2	4 f)	Propositions relatives à la nomination d'un commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général
PBC.13/16, Corr. 1 et 2	4 c)	Groupe de travail officieux à composition non limitée chargé d'examiner les aspects de la réduction des effectifs. Rapport du Président (M. M.F. Khalil, Tunisie) * * * * *